

La bonne pratique du mois d'avril

Notre amour de voiture ...

Nous vous proposons ce mois-ci des actions simples et accessibles à tous afin de diminuer l'impact de nos déplacements sur l'Environnement.

L'adoption le 13 juillet 2005 de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (dite loi POPE) a défini un nouveau cadre pour une future politique énergétique. Ses objectifs, transcrivant les directives européennes ou les dépassant, vont nous impacter directement et notamment la



partie transports où nous nous engageons à diviser par 4 nos émissions d'ici à 2050 alors que la croissance du parc automobile se poursuit dans tous les pays !!!

Nous vous présentons 2 solutions qui nous sont proposées à Mérignac :

L'ECO-CONDUITE et le COVOITURAGE.

L'idéal étant, bien entendu, de ne pas avoir recours à la voiture mais de privilégier les moyens non polluants (vélo, trottinette, roller, marche à pied...), tout le monde ne peut résolument pas adopter un tel style de déplacement dans la vie de tous les jours. Les transports collectifs sont une bonne alternatives (train, car, bus, métro, tram...), mais ne suffisent pas toujours non plus !

L'ECO CONDUITE

<http://www.conduite-economique.images-en-france.fr/economies-voiture.php>

est un style de conduite économique faisant appel à notre bon sens permettant de Réduire la consommation, la pollution, Diminuer les accidents et faire des économies :

Accélérer, freiner, accélérer, freiner... Un freinage pour une accélération et le meilleur moyen pour consommer plus de carburant et perdre de l'argent (sans gagner de temps...) !

Ne poussez pas les rapports, accélérez franchement et passez rapidement la vitesse supérieure. Maintenez une vitesse constante, tout en restant vigilant pour parer aux imprévus de la circulation. Roulez à vitesse modérée sans pousser les vitesses pendant au moins une minute après un démarrage à froid.

Faites entretenir votre véhicule régulièrement, ce n'est pas une perte d'argent, au contraire.

Le covoiturage inter-entreprises à Mérignac nous est proposé par la Société Ecolutis qui met à la disposition des entreprises une plateforme extranet:

www.covoiturage-merignac.com

Le Covoiturage c'est :

- Une démarche écologique en réduisant les émissions des Co2 et la consommation de carburant, en améliorant la qualité de l'air que nous respirons, en fluidifiant le trafic.



Une démarche économique en divisant les frais de transport travail-domicile, En diminuant les infrastructures routières

<http://www.economisezvotrecarburant.com/calculitecoconduite.htm>

Une démarche conviviale en tissant des liens avec ses collègues:

- Rencontrer des personnes,
- Briser la monotonie d'un long voyage.

Ces solutions proposées peuvent s'inscrire dans une démarche « Qualité » ou dans un système de management environnemental tel que le Plan de Déplacements Entreprise (PDE)

Sa mise en œuvre est encouragée et aidée financièrement par les autorités publiques, car il présente de nombreux avantages pour les entreprises, les salariés et la collectivité. Le PDE est un vrai projet d'entreprise permettant d'optimiser les déplacements et de fédérer l'ensemble des acteurs (collaborateurs, collectivités, État...). Parmi les mesures pouvant entrer dans un PDE figurent par exemple : la promotion du vélo, l'encouragement à l'utilisation des transports publics, l'aménagement des horaires de travail, l'accompagnement et l'encouragement à habiter à proximité du lieu de travail...

Quelques données sur la ville de Mérignac:

35 000 salariés travaillent sur la commune de Mérignac, 85% de ces salariés viennent travailler en voiture, dans 92% des cas, il n'y a qu'un seul occupant à l'intérieur du véhicule. De plus, les salariés ne sont que 3,4% à emprunter les transports en commun.